



Le 2 octobre 2020

**COMMUNE  
DE  
COBRIEUX  
59830**

**PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Mardi 29 septembre 2020 – 20 heures – en mairie**

---

**Présents** : Patrick LEMAIRE, Maire, Christophe THIEBAUT, Sylvie DESTRIEZ, Lise MIGNON, Adjoint, Gérard NOCK, Jean-Marc BOUCHEZ, Patrick LESAGE, Rita TRINEZ, Rufin COCHETEUX, Benoît LEROY, Sylvie DEBRIL, Chantal BAERT, Alain DECHAUME et Christophe VANHALST (arrivée au point 3).

**Absent ayant donné procuration** : Pascal DEHAEZE qui mandate Alain DECHAUME.

**1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 11 août 2020**

Pas de remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 18 août 2020**

Pas de remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour unique de cette séance : autorisation donnée pour déposer un dossier de subvention au titre du programme Dotation de Soutien à l'Investissement Local. A ce jour le dossier est déposé en Préfecture du Nord et a fait l'objet d'un accusé réception. Il est en examen auprès du Bureau du Préfet.

**3 – Délibération de principe permettant, en cas de besoin, le recrutement d'un personnel au titre d'un accroissement de travail**

Monsieur le Maire expose : le recrutement d'un personnel non permanent doit s'appuyer sur une délibération autorisant Monsieur le Maire à procéder à un recrutement. Le contrat de travail, signé dans le cadre de la délibération ci-dessus définie, peut aller jusqu'à 12 mois sur une période de 18 mois. Le nombre d'heures du contrat doit être écrit dans la délibération.

Sur la commune, le nombre d'agent est limité au nécessaire. Quand un personnel est absent, il faut pouvoir réagir au plus vite pour le remplacer. Monsieur le Maire explique l'arrêt d'un personnel attaché au service périscolaire ces jours derniers, il a fallu gérer immédiatement le remplacement. Sylvie DESTRIEZ a participé au service avec le personnel communal et je l'en remercie. Entre-temps des contacts ont été pris avec les services de l'emploi, une candidature a été reçue et une Coberloise a été contactée. Toutes deux sont disponibles pour des remplacements au « pied levé ».

Plus de remarque sur ce point, Monsieur le Maire propose de délibérer sur la possibilité de créer un emploi non permanent, pour une durée de 25 heures semaine, afin de faire face à un besoin lié à un

accroissement temporaire d'activité (en application de l'article L 3-1 de la Loi n°84-53 du 26.01.1984). A l'unanimité les Elus approuvent.

#### **4 – Manifestations de fin d'année**

Monsieur le Maire, en raison de la pandémie, propose aux membres du Conseil Municipal d'annuler pour 2020 : le goûter intergénérationnel traditionnellement organisé en présence des élèves de l'école le vendredi précédent les vacances scolaires. Il propose de ne pas maintenir le repas des années, organisé traditionnellement en début d'année. Il propose de maintenir la distribution du colis de fin d'année offert, par la Municipalité, aux Coberlois et Coberloises de plus de 65 ans, en apportant une attention plus particulière à la confection en raison de l'annulation des moments de convivialité.

Rufin COCHETEUX, par rapport au repas des aînés, demande s'il est urgent de prendre en septembre 2020 une décision pour un repas qui devrait se tenir courant 1<sup>er</sup> trimestre 2021 ? Pour le colis et pour le goûter il approuve les propositions.

Rita TRINEZ rejoint Rufin COCHETEUX et propose de décaler la décision.

Monsieur le Maire propose de valider les propositions faites tout en actant que selon l'évolution de la situation et les directives du Préfet en début d'année, si le repas peut se tenir en toute sérénité pour les Aînés alors le Conseil Municipal se repositionnera.

Sylvie DESTRIEZ prend en charge la composition du colis, accompagnée par Rita TRINEZ, Chantal BAERT et Alain DECHAUME.

Rita TRINEZ évoque la manifestation organisée chaque année par la Communauté de Communes Pévèle Carembault, dans le cadre de la semaine bleue, au profit des personnes de plus de 65 ans : moment de convivialité suivi d'un spectacle (type cabaret). Les participants apprécient cet après-midi. Mais cette année, en raison de la pandémie, cette manifestation est annulée.

#### **5 – Point sur le projet d'aménagement de la rue du Mazet**

Christophe THIEBAUT présente les travaux de la commission : un plan préalable a été établi courant de l'été par le service d'assistance à Maîtrise d'oeuvre de la Communauté de Communes Pévèle Carembault. Le projet englobe le linéaire complet de cette voie, sous gestion Départementale. En début de voie : carrefour entre la Grand'Rue et la route de Cysoing, le secteur pavé sera retravaillé : ce secteur présente des risques de glissades notamment pour les véhicules à deux roues. Des propositions sont à l'étude. De la même façon le carrefour avec la rue du Hautmont sera redessiné.

Les hypothèses d'aménagement seront présentées au Conseil Municipal dès qu'elles seront abouties. L'idée étant de maintenir du pavage et mettre en œuvre de l'enrobés sur les parties circulantes.

Les deux côtés de la voie seront requalifiés : création d'un cheminement doux en pavés, en stabilisés ou en mixte de ces deux matériaux ; aménagement de places de stationnement en différentes zones ; traitement en espace vert des zones libres.

Autre point à examiner : la possibilité d'aménager une bande cyclable, en réponse au « plan vélo » développé par la CCPC qui pourrait alors accompagner financièrement.

Christophe THIEBAUT explique qu'en raison de la crise sanitaire qui impacte les sociétés, les entreprises sont en attente de chantier, ce contexte pourrait entraîner un prix au plus juste, il est important pour le projet communal de profiter de ce contexte.

Benoit LEROY propose de travailler sur les chicanes plantées sur la première partie de la rue du Mazet, celles-ci pourraient être retravaillées en place de stationnement. Il évoque le peu de place accordé au vélo et le regrette.

Sur les zones plus larges (environ 3 ml) il devrait être possible de mixer : cheminement doux et piste cyclable, dit Gérard NOCK.

Christophe THIEBAUT prend note de ces remarques qui seront examinées en réunion de commission. Quant à l'idée d'aménager des tronçons de piste cyclable n'a pas d'intérêt, ce principe obligerait le cycliste à tantôt circuler sur piste tantôt sur chaussée, autant prévoir un marquage « piste cyclable » sur la voie de circulation. Le trottoir est large certes mais entre le cheminement et les

places de stationnement il est difficile de créer une piste cyclable. Mais la commission poursuit son travail et apportera ses propositions.

## **6 – autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer les conventions nécessaires aux différents concessionnaires dans le cadre des travaux d'aménagement de 4 lots route de Cysoing**

Monsieur le Maire explique : un aménageur a déposé une déclaration préalable pour division de terrain. Plusieurs réunions ont été nécessaires pour organiser les travaux inhérents à ce lotissement : viabilisation, organisation des interventions des différents concessionnaires... A ce jour le dossier suit son cours. Christophe THIEBAUT assure le suivi de ce dossier.

Monsieur le Maire demande aux Elus de l'autoriser à signer les conventions et les arrêtés nécessaires aux travaux des concessionnaires : NOREADE, ENEDIS, GRDF, France Télécom. A l'unanimité les Elus approuvent.

## **7 – Donation à la commune d'une chapelle par la famille DANRE-RAUX**

Monsieur le Maire expose : un accord a été conclu lors du mandat précédent avec une famille originaire de COBRIEUX qui souhaitait donner à la commune la chapelle dont elle était propriétaire rue du Fay. La famille assure la remise en état avant la donation. La rénovation de cette chapelle est à ce jour achevée. Si le Conseil Municipal accepte ce don, la signature de l'acte notarié doit être déléguée à Monsieur le Maire, précision les frais de notaire sont à la charge de la commune. Monsieur le Maire ajoute que les frais sont estimés à environ 800 €, la chapelle est estimée à 1 000 €.

A la question de plusieurs élus : « si la commune ne reprend pas cette chapelle, que va-t-elle devenir ? » Monsieur le Maire exprime l'intérêt d'acceptation de ce don, en effet dit-il, si la chapelle n'est pas reprise dans le domaine communal, elle repartira à l'abandon. Une autre chapelle est présente sur le territoire de la commune, propriété privée. La commune pourrait faire valoir ces deux patrimoines et s'inscrire dans le circuit de randonnées des Chapelles en Pévèle. La chapelle rue du Fay est sur le parcours du « Chemin de la Commanderie » repris au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées, sans que mention n'en soit faite sur la plaquette explicative ; rénovée elle pourrait y être inscrite.

Monsieur le Maire laisse la parole à chacun.

Christophe VANHALST demande la superficie de la parcelle pour voir quel aménagement pourrait être réalisé pour valoriser l'espace : pavage, reprise de toiture en ardoise identique à celle de l'église...

Jean-Marc BOUCHEZ complète cette remarque : un fleurissement de cet espace améliorerait le site. Et, dit-il, si la propriété de cette chapelle est transférée à la commune, c'est un patrimoine supplémentaire

Intervention de Rufin COCHETEUX qui souhaite exprimer son avis : la chapelle est à l'état d'abandon, l'intérieur n'est pas entretenu, la statue de la Vierge n'est plus. Sur la commune de BACHY, le même cas de figure s'est présenté, la commune a acheté à « l'euro symbolique » ce patrimoine avec frais de Notaire à charge et depuis une équipe de bénévoles s'occupe de son entretien. Si la famille DANRE ne fait pas forcément un « cadeau » à la commune dans le sens que les travaux de rénovation entrepris récemment ont été faits à minima. Si la commune se l'approprie, il faudra prévoir des travaux de remise en valeur intérieurs et extérieurs : pavage, toiture... Rufin COCHETEUX propose de s'engager avec une équipe de bénévoles et de faire appel à la Paroisse pour la rénovation intérieure. Dans ce cas, dit-il, je suis tout à fait favorable à ce que la commune accepte le don.

Une discussion s'engage sur les aménagements possibles intérieurs comme extérieurs et sur le bienfondé d'accepter ce don.

Monsieur le Maire conclut le débat en demandant à chacun de voter sur le fait d'accepter la donation de la chapelle rue du Fay et d'accepter le paiement des frais de Notaire. Par 14 voix pour et 1 abstention, Patrick LESAGE, le Conseil Municipal accepte la donation de la chapelle rue du Fay par la famille DANRE-RAUX et la prise en charge des frais notariés.

## **8 – Recensement de la population**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des travaux de recensement de la population qui seront menés début 2021. La campagne d'information sensibilisera les habitants à la

dématérialisation sans que ce soit une obligation. Il faut recruter un agent recenseur, sa mission déposer dans chaque foyer un feuillet de recensement et en assurer le retour en Mairie. Les recensés pouvant également dématérialiser leur réponse via l'application INSEE.

Monsieur le Maire demande aux Elus d'approuver la création d'un poste d'agent recenseur. La Secrétaire de Mairie étant de fait coordonnatrice communale. A l'unanimité les Elus approuvent.

## **9 – Compte-rendu des commissions**

### **Livret d'accueil des nouveaux habitants :**

Lise MIGNON présente la plaquette qu'elle a conçue en appui de la visite à domicile organisée par les membres de la commission Animation Culture Social.

Sylvie DESTRIEZ, Adjoint en charge de la commission, transmet la volonté des membres du groupe qui souhaitent effectuer cette démarche auprès des habitants arrivés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Elle propose à chaque conseiller de faire part des nouveaux venus, qu'ils pourraient rencontrer ou connaître dans leur quartier. Ruffin COCHETEUX, dit-elle, propose d'offrir une jardinière, cette idée est retenue par la commission. Autre idée : les nouveaux habitants feront l'objet comme par le passé d'un accueil lors de la cérémonie des vœux et, nouveauté, un apéritif pourrait être organisé par la Municipalité, en milieu d'année, à leur attention.

Jean-Marc BOUCHEZ propose que l'élu domicilié à proximité d'un nouvel habitant (ou famille) soit également présent lors de l'accueil par les membres de la commission.

Le Conseil Municipal approuve cette démarche.

### **Banque Alimentaire :**

Sylvie DESTRIEZ a été contactée par l'organisation de la Banque Alimentaire. La commune participera cette année, bien qu'une baisse des dons est à noter. Mais en raison du contexte sanitaire, dit-elle, il est important de faire appel à la solidarité.

Rita TRINEZ confirme qu'une baisse d'un tiers des dons a été constatée en 2019. Mais ce n'est pas une lourde charge, elle exprime la volonté de continuer au moins cette année.

La commune participera à la Banque Alimentaire.

### **Colis offerts aux Aînés dans le cadre des fêtes de fin d'année :**

Quelques élus se sont associés pour travailler sur la confection du colis offert par la commune aux personnes de plus de 65 ans.

### **Festival de l'arbre et des chemins de randonnées :**

Lise MIGNON évoque cette manifestation présentée sur un mail reçu en mairie. Le projet pourrait être intéressant il tournerait sur deux thématiques : manifestation proposée au grand public et exposition. Elle propose à ceux qui pourraient être intéressés pour travailler sur ce sujet de se rapprocher d'elle.

### **Commission botanique :**

Jean-Marc BOUCHEZ expose : un communiqué est paru sur le dernier cobinfo proposant la création d'un groupe de jardiniers bénévoles qui prendraient en charge, en toute convivialité, la création et la gestion des massifs présents sur la commune (il n'est pas question de bechâge, deherbage... des espaces verts, tâches à charge du personnel communal). Une première rencontre est organisée prochainement en mairie.

### **Commission travaux :**

Reprise de stationnement Petite Rue :

Christophe THIEBAUT présente les travaux que la commission a menés sur la reprise des stationnements Petite Rue : sont concernés les secteurs près de l'école qui sont fortement utilisés. Le mélange terre/pierre ne résiste pas à une forte fréquentation, l'été l'herbe ne pousse pas, par temps pluvieux la boue est plus que présente. Plusieurs options ont été examinées dont la mise en place d'un dispositif béton sous deux formes différentes et la mise en œuvre de dalles alvéolées plastiques dans lesquelles est semée de l'herbe.

La commission opte pour cette dernière option.

Un dossier de demande de subvention est présenté au dispositif de la répartition des amendes de police.

Benoit LEROY rappelle la présence d'une entrée du champ au niveau d'un des secteur de stationnement et demande une vigilance particulière sur la largeur nécessaire aux engins agricoles pour accéder à la parcelle.

Christophe THIEBAUT prend note et renvoi en commission l'examen de ce sujet.

Il précise également que les espaces situés au-delà de la zone de proximité de l'école ne sont pas concernés par ces travaux au motif que les stationnements étant beaucoup moins fréquentés, le mélange terre/pierre ne présente pas de dysfonctionnement.

Pose de coussins berlinois, entrée commune côté Bertellerie :

Christophe THIEBAUT a travaillé avec la commission travaux sur ce sujet. Proposition : poser un coussin berlinois devant le secteur pavé incitant les automobilistes à ralentir avant de passer sur le pavage réduisant ainsi le bruit

Jean-Marc BOUCHEZ demande si le fait de passer sur le coussin berlinois et ensuite sur le pavé ne risque pas de multiplier les nuisances sonores.

Christophe THIEBAUT propose de faire un essai, seul moyen pour vérifier la réduction de la vitesse et l'impact sonore.

Monsieur le Maire complète : les services du Département ont travaillé avec la commune sur ce dossier et cette proposition d'aménagement.

#### **10 - Questions diverses :**

Point sur l'école :

Tout va bien, dit Monsieur le Maire.

Compte-rendu du Conseil Communautaire :

1 - 6 commissions ont été créées lors du dernier conseil, dit Monsieur le Maire dont la commission 5 environnement à laquelle il participe et la commission 2 développement économique à laquelle Christophe THIEBAUT participe.

2 – Intervention du Sous-Préfet sur les chiffres et règles liés à la pandémie.

3 – Maintien annoncé de l'ouverture des piscines sur le territoire de la CCPC.

4 – GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations) : la CCPC devrait prendre en charge la gestion des fossés domaniaux. Monsieur le Maire rappelle le principe d'entretien des fossés non domaniaux (entre deux propriétaires privés) l'entretien incombe pour moitié à chacun.

Gérard NOCK demande qui est responsable de la commission GEMAPI en CCPC. Monsieur Bernard CHOCRAUX, répond Monsieur le Maire.

5 – Budget CCPC : les finances sont saines mais des inquiétudes sont ressenties pour les années à venir.

#### **Eclairage Public :**

4 horloges présentent dans les armoires éclairage publique ont été changées par la CCPC, compétente en ce domaine par le biais d'un transfert de charges. Coût : environ 1 144.85 €. Pour rappel : la CCPC assure l'entretien et le suivi, la commune en a la charge financière.

Jean-Marc BOUCHEZ aborde l'éclairage public à l'entrée de la commune route de Cysoing et évoque le manque de point lumineux.

Il demande également l'évaluation des économies réalisées par le fait de couper l'éclairage public la nuit.

Monsieur le Maire évoque les dispositions prises dans le cadre des travaux d'aménagement des 4 lots route de Cysoing. Un accord est conclu pour un passage de fourreaux, à charge de la commune, dans les tranchées réalisées par Noréade pour l'aménageur. Un devis est demandé pour la pose d'un à deux points lumineux, assurant ainsi l'éclairage public sur le secteur.

Quant à l'incidence de la fermeture sur la facture d'éclairage public, l'économie, répond Monsieur le Maire est significative.

Rencontres Coberloises

Rita TRINEZ demande si les rencontres coberloises peuvent de nouveau se réunir salle communale, ancien presbytère.

Monsieur le Maire approuve avec le respect des mesures barrières.

Il rend compte des dispositions prises pour l'occupation des salles :

Plus d'activités sportives salle communale, à usage unique de la cantine et de l'école ;

Répétition de la chorale à l'église.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Prochaine séance du Conseil Municipal : mardi 10 novembre 2020 à 20 heures en mairie.

**Vu, le Maire,**  
**Patrick LEMAIRE**